

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 23 septembre 2026

Présents : Claude RUNAVOT (Président), Stéphan PILLEMONT (Secrétaire de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Antonino SCARLATA, Julien RODRIGUES LOPES, Christophe NOBLET, Carlos DE SOUSA, Lotfi ZARKA (par visioconférence), Gaël DELOIRIE (par visioconférence), Philippe DEBEAUPUIS (par visioconférence)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Abdelkrim AZIEZ**, en date du 18/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.
La Commission prend note.

- Courrier de **Ayoub ABALI**, en date du 22/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.
La Commission prend note.

- Courrier de **Fabrice DUBOIS**, en date du 21/09/2026, concernant son indisponibilité pour le 4/10/2026.
La Commission prend note.

- Courrier de **Messaoud IKHLEF**, en date du 21/09/2026, concernant son changement de numéro de téléphone.
La Commission prend note.

- Courrier de **Charles-Bryan MOANANG**, en date du 18/09/2026, nous informant qu'il n'a pas reçu de désignation pour le week-end.
La Commission prend note.

- Courrier de **Farid GUESSAA**, en date du 18/09/2026, transmettant un certificat médical.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Etienne WILSON**, en date du 18/09/2026, transmettant un certificat médical.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Etienne WILSON**, en date du 18/09/2026, concernant une double désignation.
La Commission prend note.

- Courrier de **Brahim MAKHLOUK**, en date du 18/09/2026, transmettant un certificat médical pour le stage de rentrée Seniors.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Namthanth NAGOU** en date du 21/09/2026, concernant son indisponibilité.

La Commission prend note. Elle reste en attente de son justificatif.

- Courrier de **Yoan BENOUR**, en date du 21/09/2026 concernant son examen pratique.
La Commission prend note. Il sera désigné prochainement pour réaliser son match de validation.

- Courrier de **Mohamed Nour FADILI**, en date du 21/09/2026 concernant son examen pratique.
La Commission prend note. Il sera désigné prochainement pour réaliser son match de validation

- Courrier de **Fatima JILALI**, en date du 21/09/2026, concernant la FMI non signée et l'absence de feuille de match papier.
La Commission prend note et rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.

- Courrier de **Stéphane LEFEBVRE**, en date du 21/09/2026, transmettant un certificat médical.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Hassan BAKA**, en date du 21/09/2026, transmettant un certificat médical.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Anthony ZILLIOX CORBIN**, en date du 22/09/2026, relatif à sa désignation du 27/09.
La Commission prend note et modifie la désignation.

- Courrier de **Lokman OUAHMAN**, en date du 22/09/2026, transmettant un certificat médical.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement

- Courrier de **Fabrice DUPONT**, en date du 21/09/2026, concernant la feuille de match informatisée.
La Commission prend note.

- Courrier de **Dame NDIAYE**, en date du 22/09/2026, concernant son indisponibilité.
La Commission prend note.

- Courrier de **Karim BOUTI**, en date du 22/09/2026, transmettant un certificat médical pour la saison.
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Paul TRICHERY**, en date du 14/09/2026, relatif à sa demande de dérogation.
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Yanis NAIT ABDELKADER**, en date du 12/09/2026, relatif à sa demande de dérogation
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Winner MOKE NSINGI**, en date du 14/09/2026, relatif à sa demande de dérogation
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Yahia LAABD**, en date du 09/09/2026, relatif à sa demande de dérogation
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Nabil BOUTOB**, en date du 18/09/2026, relatif à la convocation pour absence à la rencontre du 20/09.
La Commission a bien pris note de son mail d'excuse. La Commission rappelle à l'arbitre de bien vérifier les désignations après le vendredi soir, 20h.

- Courrier de **Jason PAILLE**, en date du 22/09/2026, concernant l'arrêt de l'arbitrage.
La Commission prend note, le remercie pour les services rendus à l'institution.

- Courrier de **Ryan NAIT ABDELKADER**, en date du 21/09/2026, concernant l'arrêt de l'arbitrage.
La Commission prend note, le remercie pour les services rendus à l'institution.

- Courrier du **District de l'Eure**, en date du 21/09/2026, concernant l'arbitre Litie BAGNA.
La Commission confirme que l'arbitre appartient au District 78.
La Commission prendra contact avec l'arbitre.

- Courrier du **District de l'Eure**, en date du 21/09/2026, concernant l'arbitre Amaury HELAN.
Suite à son déménagement dans le département du 27, l'arbitre officiera pour la saison 2026/2027 dans le département de l'Eure.

- Courrier de la **Ligue de Paris Ile de France**, en date du 21/09/2026 concernant le stage de formateurs FIA niveau 1.
La Commission a pris note. Nous inscrirons pour ce stage de formation 2 membres de la CDA : Julien RODRIGUES LOPES et Tom RECH.

AUDITIONS

- Audition de l'officiel **HOUEDJISSIN Jean-Louis** suite à son absence à la rencontre SEN CY ANDRESY FC - LES MUREAUX OFC du 13/09/2026.
La Commission a pris note des informations que l'arbitre a transmis pendant l'audition. L'arbitre informe que lors du stage de rentrée, sa licence n'était pas validée, il s'est présenté et n'a pas passé les tests physiques et théoriques. La semaine d'après, sa licence a été validée. Il n'a pas fait attention et n'a pas vu sa désignation le vendredi 11 septembre.
La Commission rappelle à l'arbitre que les désignations sont à vérifier après le vendredi 20h.
La Commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.

- Audition de l'officiel **ALIANE Yazen** suite à son absence à la rencontre.
La Commission prend note que l'arbitre a été convoqué à deux reprises, pour justifier son absence du 13 Septembre 2026 sur la rencontre Houilles AC/ Verneuil en U18D1.
La seule information dont la Commission a eu connaissance est qu'il aurait prévenu, les 2 clubs le jour de la rencontre. La Commission n'a aucune nouvelle de l'arbitre. Il est placé en non désignation jusqu'à comparution devant la Commission.

- Audition de l'officiel **TASPINAR Muhammed**
La Commission a pris note des informations de l'arbitre.
Il rappelle son parcours. Il a commencé à officier dans le football UNSS dans le 95 et a suivi sa formation initiale dans le même

département. Il a déménagé dans le département du 92.
Jusqu'en 2022, il était arbitre régional, il a pris une année sabbatique.
Il a continué à exercer sa fonction d'arbitre dans le football universitaire. En fin de saison 2025/2026 il a pris contact avec la Ligue de Paris pour reprendre sa fonction d'arbitre officiel. Suite à son absence à la Ligue de Paris, il a été rétrogradé vers le District des Yvelines, département de son lieu de résidence.
La Commission des arbitres des Yvelines est heureuse de l'accueillir, lui souhaite la bienvenue et lui remet son écusson du département. Prochainement, il recevra une formation complémentaire sur les modalités administratives et le carton blanc. La section désignation le désignera sur un match de D3 où il sera observé pour être affecté à une catégorie pour la saison 2026 /2027. La Commission lui souhaite une bonne saison.